UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Mandat des médias de service public en ligne : comparaison entre différents pays

Rapport à l'intention de l'Office fédéral de la communication

Sabrina Heiland

Manuel Puppis

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DU MANAGEMENT
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS DCM

WIRTSCHAFTS- UND SOZIALWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT
DEPARTEMENT FÜR KOMMUNIKATIONS-WISSENSCHAFT UND MEDIENFORSCHUNG DCM

Mandat des médias de service public en ligne : comparaison entre différents pays
Rapport à l'intention de l'Office fédéral de la communication.

Sabrina Heiland (sabrina.heiland@unifr.ch)
Manuel Puppis (manuel.puppis@unifr.ch)

Fribourg, avril 2026

Département des sciences de la communication et des médias DCM
Université de Fribourg
Boulevard de Pérolles 90
CH-1700 Fribourg
Suisse
https://www.unifr.ch/dcm/de/dept/staff/byunit/medienstrukturen/

© Photo de couverture : FellowNeko - stock.adobe.com

Résumé

Les médias de service public opèrent dans un contexte difficile et subissent diverses pressions politiques. En conséquence, leur rôle fait l'objet d'un débat controversé à l'échelle européenne (voir chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**). Le présent rapport compare les exigences et restrictions relatives à leurs activités en ligne. Il s'intéresse notamment aux définitions de leur mandat et examine si elles intègrent déjà les étapes théoriques de développement numérique vers des médias de service public, l'utilisation de systèmes de recommandation algorithmiques et une conception du service public en tant qu'infrastructure (voir chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**). Il s'articule autour de trois **questions**:

(1) Quel est le mandat de programme des médias de service public dans les systèmes étudiés?
(2) Quelles sont les exigences imposées aux médias de service public en matière de diffusion, d'offres en ligne et d'utilisation de systèmes algorithmiques ou d'intelligence artificielle?
(3) De nouvelles tâches ou fonctions dans l'espace public numérique (p. ex. espace public ouvert) et de nouvelles obligations en termes de responsabilité et de dialogue envers la société ont-elles été introduites?

Réalisée à partir d'une analyse de contenus documentaires qualitative, la **comparaison** porte sur le mandat de service public des pays suivants: Belgique (Flandre et Wallonie), Danemark, Allemagne, France, Irlande, Italie, Norvège, Autriche, Suède et Royaume-Uni (voir chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).

La comparaison montre que **le mandat est défini de manière similaire dans tous les systèmes étudiés et inclut toujours les offres en ligne** (voir chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).

- Les médias de service public doivent offrir à tous les groupes de population une offre complète sur différents thèmes (information, culture, éducation, divertissement et sport). Certains systèmes fixent des exigences supplémentaires selon les genres relevant du mandat de service public. La moitié des systèmes prévoit en outre une délimitation entre service public et secteur privé.
- Dans tous les cas, le service public est soumis à des prescriptions concernant les offres en ligne. Il doit notamment inclure son propre service de streaming qui permette l'accès à des contenus audio et vidéo à la demande. Seules la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche prévoient des restrictions concernant l'offre en ligne. L'utilisation de l'intelligence artificielle et des systèmes de recommandation algorithmiques n'est réglementée que dans les pays qui ont revu le mandat il y a peu.
- Les innovations numériques de nature journalistique (et plus rarement technique) sont explicitement mentionnées dans de nombreux mandats de service public.
- Les organisations de service public sont toutes soumises à des obligations de responsabilité et de transparence. Parfois, il existe des dispositions relatives au traitement des données générées lors de l'utilisation des offres de service public.

La comparaison offre **des pistes de réflexion pour la Suisse** (voir le chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**), notamment la possibilité de:

- formuler de manière technologiquement neutre les exigences relatives à la fourniture et à la diffusion de l'offre journalistique;
- autoriser, voire exiger des innovations journalistiques et techniques;
- développer le service public au-delà de la production et de la distribution d'offres journalistiques pour en faire une infrastructure au sens d'un espace public ouvert.